

**UNION SYNDICALE**



Section du Pas de Calais

**Ensemble aux Finances Publiques**



**CTL du 13 mars 2018 : déclaration  
liminaire de l'Alliance UNSA / CFTC**

Monsieur le Président,

Vous nous avez invités à ce CTL et c'est avec grand plaisir que nous y sommes venus. Il existe un sujet gravissime qui inquiète toujours beaucoup nos collègues pour leur avenir et celui de leur poste, et ce sujet, vous le connaissez mieux que personne dans ce département, c'est les futures restructurations. Et, si on se fit à de l'ordre du jour de ce CTL, vous devez avoir pas mal de projets en tête, car, deux points de ce CTL sont purement et uniquement des solutions « dégéfippiennes » aux fermetures ou fusion(s) de postes.

En effet, le point 4 sur la création de caisses référentes dans notre département est bien une invention destinée à favoriser la fusion de postes. Vous nous avez rappelé dans vos documents qu'il est possible pour un comptable d'effectuer les approvisionnements et les dégagements auprès d'un autre poste comptable... Nous percevons parfaitement bien votre désir et votre volonté de fusionner ou fermer des postes comptables... C'est flagrant

Votre point 4 ne laisse planer aucun doute. Il s'agit des permanences qui selon les propos utilisés par vous dans la documentation est une mesure d'accompagnement qui peut être mise en place en concertation avec les élus locaux, notamment lors de la fermeture d'un poste comptable de la DDFIP dans une commune.

Toujours selon vous, une permanence a vocation à maintenir une proximité avec les usagers particuliers et les collectivités pour des opérations simples.

Pour faire plus simple, nous dirons que : « si pas de fermeture de poste, pas de permanence ». En outre oser dire « Elle a vocation à maintenir une proximité avec les usagers », c'est vraiment se moquer des usagers. Car, côté proximité, le plus simple, c'est de ne pas fermer le poste !!! De plus, elles n'ont de permanence que le nom dans la mesure où aucun moyen matériel n'est donné aux agent(e)s pour accomplir la mission. Au final, les SIP concernés géographiquement devront participer à ces permanences et ils ne sont manifestement pas encore informés de cette nouvelle charge de travail.

Pour finir, nous tenons à évoquer un bien triste sujet sur l'audomarois. Le point 5 sur le SIP de Saint-Omer a été demandé par une organisation syndicale et accepté par toutes les autres. Vous nous avez donc fourni un bilan professionnel complet du SIP de Saint-Omer qui, d'un aspect purement professionnel, est un SIP tout à fait normal.

Malheureusement, d'un aspect humain sur le SIP de Saint-OMER, il y règne une ambiance particulièrement détestable et totalement pourrie qui est reconnue par la DDFiP du Pas-de-Calais ainsi que par toutes les organisations syndicales de notre département. Cette immonde dégueulasserie ou sordide abjection, abjecte vilénie, ignoble infamie ou infâme ignominie, cette liste n'étant nullement exhaustive, porte un nom : c'est le harcèlement. De nombreux collègues endurent (ou ont enduré, car ils sont partis) de réelles et terribles souffrances causées par ce triste état de fait qui existe, dure et perdure depuis des années.

Monsieur le président, vous connaissez parfaitement la source de ce problème au SIP de Saint-Omer, nous vous demandons encore une fois de trouver une solution !! Votre rôle est de diriger, de prévoir, de décider et d'ordonner pour le bien être de nos collègues...nous vous demandons d'ordonner pour éviter dans un futur proche une catastrophe humaine irréparable !

Monsieur le Président, nous vous remercions pour votre attention.

#### **Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA / CFTC**

Jean-François WAILLE	Titulaire	Trésorerie de Beuvry
Gabriel GAILLARD	Titulaire	E D R 62
Christine DUVAL	Experte	PCE Arras-Diderot
Nathalie Jeamart	Experte	Lens Municipale

